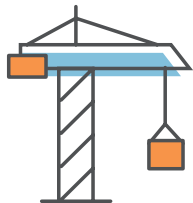


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 23 SEPTEMBRE 2022

GRANDS TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION DE PLANCOËT : LA CONCERTATION PUBLIQUE SE POURSUIT

Suite à la première phase de concertation publique relative au projet d'aménagement de la déviation de Plancoët qui s'est déroulée du 15 décembre 2021 au 17 février 2022, de nouvelles variantes et adaptations de variante ont été étudiées. Le Département organise un complément de concertation jusqu'au 21 octobre 2022 afin d'informer le public, de recueillir les avis, observations et propositions de chacun.

De nouvelles variantes ayant été étudiées suite, notamment, à l'organisation d'une réunion publique le 13 janvier 2022, le Département organise jusqu'au 21 octobre prochain un complément de concertation de la phase 1 afin de partager le résultats des études et de recueillir les avis.

Lors de la réunion publique du 13 janvier 2022, les élus de Plancoët et de Saint-Lormel ont demandé l'étude d'une nouvelle variante mixte qui serait la combinaison :

- de la variante V4 à l'Ouest depuis le giratoire de la Millière jusqu'au point d'échange avec la RD 768 situé au Nord de la zone d'activités des Vergers ;
- et de la variante V1 à l'Est depuis un point d'échange avec la RD 768 situé au niveau du carrefour actuel desservant la zone d'activités des Vergers jusqu'au giratoire du Frêne.

La liaison entre les deux parties de variantes se ferait en réutilisant une section de la RD 768 actuelle inondable à terme par rapport aux hypothèses retenues pour la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation et de submersion marine (PPRi-sm) de l'Arguenon.

Le Département a décidé d'étudier cette variante mixte inondable. Afin d'être éclairé sur le choix éventuel d'une variante inondable, il a également décidé d'étudier les variantes V1 et V4 inondables pour disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la comparaison des variantes les unes par rapport aux autres et à l'élaboration du bilan de la concertation.

Par ailleurs, des adaptations sont proposées à la variante V1bis présentée lors de la phase 1 de la concertation, afin de répondre au risque de report de trafic de transit sur la voie communale des Vergers.

EN PRATIQUE

Le complément de concertation phase 1 se tiendra **jusqu'au vendredi 21 octobre 2022 (17 heures)** inclus.

Durant cette période, le **dossier de complément de concertation phase 1** sera disponible en version papier dans les mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët et en version numérique sur le site internet du Département : cotesdarmor.fr/participations-publiques

Le groupement de maîtrise d'Oeuvre en charge des études et les Services du Département se tiendront à la disposition du public lors de permanences(*) les :

- Jeudi 6 octobre 2022 de 16 h à 20 h à la mairie de Saint-Lormel ;
- Samedi 15 octobre 2022 de 9 h à 12 h à la salle des Fêtes de Plancoët.

Pendant toute la durée du complément de concertation phase 1, le public pourra également s'exprimer :

- > sur le site internet du Département : cotesdarmor.fr/participations-publiques (relayé sur les sites des communes de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët) ;
- > sur les registres mis à disposition en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- > par courrier postal adressé au Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer - A l'attention de M. le Directeur - 9 Place du Général De Gaulle - CS 42371 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1.

Un bilan de concertation phase 1 intégrant le bilan du complément de concertation sera réalisé à l'issue de la première phase.

cotesdarmor.fr/participations-publiques

** Les permanences se tiendront dans le strict respect des mesures sanitaires prescrites par la réglementation en vigueur.*



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55
07 64 70 03 83